

Département du **BAS-RHIN**
Canton de **SAVERNE**
Arrondissement de **MOLSHEIM**
Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 12

C O M M U N E de TRAENHEIM

REÇU le

0 6 DEC. 2021

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 29 novembre 2021 ouverte à 20h05
Convocation remise le 25 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Viviane FRITSCH-TREBUS, 1^{ère} Adjointe,
en l'absence de M. Gérard STROHMENGER, Maire

Membres présents :

Mmes Constance COUTURE, Viviane FRITSCH-TREBUS, Sabrina LEHN, Nathalie WOLFF, Heike ROTHGERBER, MM. Frédéric BASTIAN, , Jean-Renaud KLEIN, Arnaud MERLIN, Nathan MULLER, Joël REISZ, Jean-Yves STOLLESTEINER, David WETTERWALD,

Membres absents excusés : MM. Gérard STROHMENGER, Jean DREYFUSS et
Cyrille MEYER

Membres absents non excusés : -

Délégations de pouvoir : 2

Secrétaire de séance : M. Jean-Renaud KLEIN

ORDRE DU JOUR

M. Le Maire souhaite ajouter un point à l'ordre du jour :

OBJET 9 : *FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES INCLUS –
REPARTITION DU MARCHE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOBLE POUR LE LOT 1 SUPERIEUR A
36 kVA.*

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEMBRE 2021

OBJET 2 : URBANISME (information)

OBJET 3 : DECISION MODIFICATIVE

OBJET 4 : BANQUE ALIMENTAIRE : Vendredi 26 et samedi 27 novembre (JL Auguste – Th. Strohmenger – Mme Seyfritz)

OBJET 5 : DON DU SANG : maintenu

OBJET 6 : TELETHON : ANNULÉ sauf vente des brioches

OBJET 7 : FETE DES ANCIENS : ANNULÉE : (modalités et suggestions)

OBJET 8 : VŒUX : 15 janvier 2022 ??

DIVERS :

-
-

OBJET 1 : APPROBATION DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 NOVEBRE 2021

Le Conseil Municipal approuve à l'**unanimité** le compte rendu de la séance du 08 novembre 2021.

OBJET 2 : URBANISME

A titre d'information, M. David WETTERWALD chargé de l'urbanisme, présente les derniers dossiers en cours :

- Mme SORRIBAS (31 rue des Usines) souhaite installer un conduit de cheminée sur sa façade. Nous attendons une demande préalable de travaux.
- M. KOENIG (26 rue de Molsheim) a déposé une demande de travaux : après un entretien avec M. KOENIG, celui-ci a décidé de suivre les prescriptions de l'ABF.

OBJET 3 : DECISION MODIFICATIVE

M. Le Maire propose de procéder à des régularisations.

Il explique ces régularisations et soumet au Conseil Municipal des décisions modificatives suivantes :

Investissement :

Dépenses : Chapitre 16 -compte 1641 + 3350,00€

Recettes :
Chapitre 10 – compte 1068 + 131,28€
Chapitre 13 – compte 1323 + 3218,72€

Fonctionnement :

Dépenses :
Chapitre 65 – Comptes 6531-6533-6534 + 5200,00€
Chapitre 66 – compte 66111 + 800,00€
Chapitre 014 – compte 739223 + 211,00€

Recettes :
Ligne 002 - 131,28€
Chapitre 77 – compte 7788 + 6342,28€

Vote « Pour » : 14

Vote « Abstention » : -

Vote « Contre » : -

OBJET 4 : BANQUE ALIMENTAIRE :

Vendredi 26 (17 à 19h) et samedi 27 (10 à 12h) novembre (JL Auguste – Th. Strohmenger – Mme Seyfritz).
La banque alimentaire a été maintenue.

OBJET 5 : DON DU SANG

Mercredi 1^{er} décembre : Le don du sang est maintenu sous le contrôle de ARS.

REÇU le

OBJET 6 : TELETHON :

06 DEC. 2021

Vendredi 3 décembre : ANNULÉ

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Les organisateurs du TELETHON annulent la marche et le repas. La vente des brioches est maintenue.

OBJET 7 : FETE DES ANCIENS

ANNULÉE : (modalités et suggestions) :

Mme Viviane FRITSCH-TREBUS propose 3 alternatives :

1. Reporter la fête à une date ultérieure (dès que les conditions sanitaires le permettront)
2. Faire un bon-cadeau pour un repas au Restaurant du Loejelgücker (21€/personne)
3. Distribution d'un repas à chaque convive

La majorité (**12 voix**) vote pour le report de la fête des Anciens à une date ultérieure.
2 voix pour la distribution de "bon-repas".

OBJET 8 : VŒUX

Cérémonie des vœux : le 15 janvier 2022

Le Conseil Municipal vote **pour l'annulation** de la cérémonie des vœux 2022 : **9 voix**

2 voix : maintien

3 voix : abstention.

OBJET 9 : FOURNITURE ET ACHEMINEMENT D'ELECTRICITE ET SERVICES INCLUS – REPARTITION DU MARCHE DANS LE CADRE DU GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES MOSSIG VIGNOBLE POUR LE LOT 1 SUPERIEUR A 36 kVA.

Monsieur le Maire,

Cette tarification est soumise aux règles de la commande publique.

Considérant que ces communes sont concernées par ce marché, il a été décidé de constituer un groupement de commandes tel que défini aux articles L 2113-6 à L 2113-8 du code de la Commande Publique afin de coordonner et regrouper la fourniture et l'acheminement de l'électricité pour notamment réaliser des économies d'échelle. Ce groupement de commandes permettra de choisir le même prestataire.

Le Conseil Municipal,

VU la loi NOME du 7 Décembre 2010 qui prévoit la fin des tarifs réglementés d'électricité,

VU la convention constitutive du groupement de commandes du 15 Octobre 2021,

VU la délibération n° 154 du 26 Novembre 2021 de la Communauté de Communes Mossig Vignoble prenant acte de l'attribution du marché par la commission d'appel d'offres,

CONSIDERANT que la Communauté de Communes Mossig Vignoble représente les membres du groupement de commandes en qualité de coordonnatrice et à ce titre elle est chargée notamment de signer et de notifier le marché, étant entendu que chaque membre du groupement exécutera le marché pour la part qui le concerne,

CONSIDERANT également que ce groupement de commandes est constitué pour une durée de 3 ans, à compter du 1^{er} janvier 2022 au 31 Décembre 2024,

CONSIDERANT que ce lot 1 comprend une offre initiale et une variante ;

- Offre initiale : sans énergie verte pour tous les points de livraison
- Variante 1 : 100 % énergie verte pour tous les points de livraison

CONSIDERANT notamment que le marché est conclu à prix indexés pendant toute la durée du groupement de commandes,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de l'attribution de la variante 1 du lot 1 par la commission d'appel d'offres de la Communauté de Communes Mossig Vignoble comme suit :

Titulaire du marché :

ES ENERGIES STRASBOURG

37 Rue du Marais Vert – 67000 STRASBOURG

pour un montant de 174 647,92 € HT /an soit 523943,76 € HT sur 3 ans pour l'ensemble des membres du groupement, correspondant à la variante 1,

DECIDE de prendre en charge le montant afférent à la Commune de TRAENHEIM d'un montant de 6 861,17€ HT/an, soit 20 583,51€ HT sur 3 ans.

DIVERS :

- Validation de l'Avis communal décembre 2021
- Campagne "Extincteurs" : Information aux administrés dans les avis de janvier et février 2022
- Maison "Séniors" : M. le Maire et la 1^{ère} Adjointe ont assisté à une réunion d'information organisée par la COMCOM.
La CEA mettra en place un cahier des charges.
Traenheim peut être éligible au projet en proposant un terrain.

Fin de séance : 21h21

Délibération certifiée exécutoire en vertu de sa transmission
à la Sous-Préfecture

Pour le Maire :
Mme Viviane FRITSCH-TREBUS
1^{ère} Adjointe

